

EXAMEN D'ADMISSION :

MA EN TRADUCTION

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN TRADUCTION

ÉPREUVE*	OBJECTIFS	STRUCTURE	CONTENU
<p>Épreuve de révision axée sur la compréhension de la langue B (langue passive) ainsi que sur l'aptitude à rédiger en langue A (langue active) et à justifier des corrections apportées à une traduction dans cette même langue.</p> <p>Durée : 2h</p>	<p>Vérifier la maîtrise de la langue A (l'aptitude à rédiger, à justifier des corrections et à saisir des subtilités) et la compréhension de la langue B.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Repérage de 5 problèmes (allant de l'erreur de ponctuation à la faute de sens grave) dans la traduction en langue A d'un texte rédigé en langue B et proposition de solutions appropriées, puis justification détaillée des modifications apportées (50 % de la note). Réponses à des questions de compréhension de la langue B et rédaction en langue A (50 % de la note). 	<ol style="list-style-type: none"> Correction d'erreurs et améliorations ponctuelles de cinq passages problématiques à repérer dans une traduction (en langue A) d'un texte rédigé en langue B d'environ 400-450 mots. Pour chacune des modifications apportées, le ou la candidat-e détaille en langue A la nature du problème repéré et explique en quoi sa correction constitue une amélioration (entre 30 et 100 mots, selon le type d'erreur corrigée). Compréhension de la langue B et rédaction en langue A. Le ou la candidat-e répond en langue A à trois questions de compréhension portant sur des subtilités et des nuances du texte rédigé en langue B. Elle ou il rédige un texte de 250-300 mots pour répondre à une question d'approfondissement sur le thème du texte en langue B ou pour exprimer son opinion personnelle.

*Une seule épreuve par paire de langues B-A et une seule note par épreuve.